



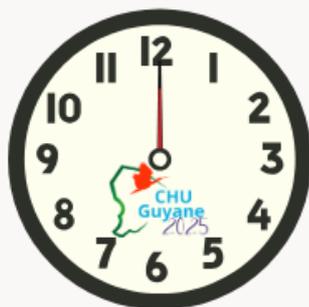
S'inscrire à la newsletter

ZOOM

2025 : l'an I du CHU de Guyane



L'année qui s'ouvre sera très largement rythmée par la création du CHU de Guyane. La signature de la convention avec l'Université de Guyane doit intervenir dans les prochains mois.



Cette nuit, à minuit, ils seront quelques agents du bureau des entrées des trois hôpitaux publics de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni, à rejoindre leurs bureaux. Sans doute s'y souhaiteront-ils la bonne année mais ce ne sera pas la principale raison de leur présence. Ils vont surtout s'atteler à ce qui marquera un peu l'heure H0 du CHU de Guyane : transférer les dossiers de centaines de patients de l'hôpital où ils sont pris en charge vers le groupement de coopération sanitaire. C'est en effet ce 1er janvier à minuit qu'il doit devenir, aux côtés du CHC, du CHK et du Chog, le quatrième établissement de santé du futur CHU de Guyane. Pour cela, il lui faut des activités de soins. C'est l'une des raisons pour lesquelles plusieurs

autorisations de soins sont transférées, dans les dernières heures de 2024, des trois hôpitaux vers le GCS. Ces transferts d'activité doivent s'accompagner du transfert des dossiers. Les patients, eux, continueront d'être pris en charge au même endroit.

Toutes les activités ne sont pas transférées vers le nouvel établissement. Le sont celles qui ont une vocation territoriale et/ou universitaire (voir ci-dessous). Elles permettront au GCS de prétendre au label de Centre Hospitalier Régional. Cette étape est indispensable pour pouvoir ensuite signer, dans les prochains mois, la convention constitutive du CHU de Guyane avec l'université.

La création du CHU se concrétisera surtout par le développement de l'offre de soins au sein des trois centres hospitaliers, dans les hôpitaux de proximité et les centres délocalisés de prévention et de soins. Ces deux dernières années ont été l'occasion pour les quarante filières de soins de décider de leur organisation à l'échelle du territoire et de décrire leurs projets. Cela passe par exemple par la mise en place de consultations voire d'hospitalisation dans les spécialités dont sont dépourvues certains établissements, ou par l'augmentation du capacitaire là où c'est nécessaire. Nous avons d'ores et déjà eu l'occasion de vous présenter certains de ces projets dans notre rubrique du vendredi « En route vers le CHU ! »

Cette création du CHU de Guyane s'accompagne de plusieurs projets bâtimentaires. Au Centre Hospitalier de Cayenne, le bâtiment enseignement recherche – également appelé « Institut santé des populations en Amazonie » - a reçu l'avis favorable de la commission de sécurité début décembre. Les chercheurs du Département Recherche Innovation Santé Publique vont y emménager dans les premières semaines de l'année.

Le pôle de consultations du CHC pourrait être livré cette année, en même temps que le nouveau hall d'accueil. Il disposera d'environ 50 salles de consultations permanentes et mutualisées, de toutes spécialités. A proximité se trouveront le bureau des entrées, les caisses, la consultation d'infectiologie et la consultation de dermatologie. D'autres chantiers se poursuivront jusqu'en 2029, pour un montant total de 110 millions d'euros.

Sur le plan de la recherche, l'unité mixte de recherche (UMR) Santé des populations en Amazonie en cours de création permettra de réunir les très nombreux acteurs qui se consacrent à la recherche en santé sur le territoire.

Enfin, le schéma aérien doit voir le jour en septembre. L'une des avancées attendues est la mise à disposition d'un avion dédié pour le transport de professionnels de santé et de patients.

Comment sont réorganisés les hôpitaux ?

Ce transfert de plusieurs activités vers le GCS se traduit par la réorganisation des pôles d'activités cliniques. Le nouvel établissement en comptera huit :

- Urgences - soins critiques (urgences, Samu, médecine légale, soins continus et réanimation, réanimation pédiatrique et prélèvement d'organes) dirigé par le Dr Mosa Tsafehy ;
- Chirurgie – anesthésie (chirurgie urologique, neurochirurgie, chirurgie digestive et viscérale, bloc opératoire, anesthésie, douleur et chirurgie ambulatoire) dirigé par le Dr Anne-Christèle Dzierzek ;
- Santé publique – recherche (Département Recherche Innovation Santé Publique, centre de ressources biologiques, délégation à la recherche clinique et à l'innovation, permanence d'accès aux soins de santé, précarité, promotion-prévention-partenariat-éducation en santé, santé sexuelle et reproductive) dirigé par le Pr Antoine Adenis ;
- Médecine 1 (cardiologie, neurologie, pneumologie, hépato-gastro-entérologie, endocrinologie, diabétologie, nutrition et néphro-dialyse) dirigé par le Dr Dominique Louvel ;
- Médecine 2 (infectiologie, dermatologie, soins palliatifs et médecine polyvalente et interne dont rhumatologie, hématologie et gériatrie aiguë) dirigé par le Pr Félix Djossou ;
- Femme - mère – enfant (médecine néonatale, pédiatrie, chirurgie pédiatrique et gynécologie-obstétrique) dirigé par le Pr Narcisse Elenga ;
- Médico-technique (imagerie, anatomo-cytopathologie, pharmacie à usage intérieur de Cayenne et biologie de Cayenne) dirigé par le Pr Magalie Demar ;
- CDPS - hôpitaux de proximité (ainsi que les équipes mobiles de proximité) dirigé par le Dr Cyril Rousseau.

Dans le même temps, les directions administratives sont réorganisées avec :

- Une direction générale avec direction générale adjointe/secrétariat général ;
- Trois directions de site à Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni ainsi qu'une direction des CDPS et hôpitaux de proximité ;
- Six départements communs :
 - o Département des affaires médicales et recherche ;
 - o Département des ressources humaines et soins (avec les institutions et écoles de formation en soins) ;
 - o Département finances, numérique et information médicale ;
 - o Département des ressources patrimoniales et techniques (direction de l'ingénierie et du patrimoine, et direction de l'ingénierie biomédicale) ;

- o Département ressources opérationnelles (achats, logistique, hôtellerie) ;
- o Département qualité et parcours patients et résidents (direction de l'autonomie et direction qualité et relations avec les usagers).

Outre ces réorganisations, un conseil de surveillance, une commission médicale de CHU et un comité social d'établissement seront constitués dans les prochaines semaines. De nombreux personnels vont être mis à disposition de droit du nouvel établissement. Au quotidien, cela ne changera rien puisqu'ils garderont le même lieu d'exercice, le même supérieur hiérarchique, la même équipe...

Des développements pour l'offre de soins

Outre la création du CHU, plusieurs projets devraient voir le jour en matière d'offre de soins.

A Cayenne, la clinique Canopée va ouvrir progressivement ses services dans les prochains mois, tandis qu'à Saint-Laurent-du-Maroni se poursuit le chantier de la clinique du Fleuve, également portée par Rainbow Santé.

Le maillage des CDPS va continuer de se renforcer avec la réouverture du CDPS de Saint-Elie, fermé depuis 2006, et la création d'un centre à Apagui, sur la commune de Grand-Santi ([lire la Lettre pro du 16 juillet](#)). Les travaux de reconstruction des CDPS de Papaïchton, Camopi et Apatou doivent être terminés cette année. Une maison hospitalière de trente places est également attendue à Cayenne. Elle accueillera notamment des patients des communes isolées. Des centres périnataux de proximité verront le jour à Maripasoula, Grand-Santi et Saint-Georges. Ils permettront de s'occuper de toute la santé de la mère et de l'enfant sauf des accouchements. Les hôpitaux de proximité de Grand-Santi et Maripasoula vont recevoir des ambulances, en ce début d'année. Acheminées jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni, elles seront amenées en pirogue dès que le niveau du fleuve le permettra.

L'unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPed) pourrait voir le jour cette année au Centre Hospitalier de Cayenne. L'ARS en a annoncé le financement lors des Assises de la santé mentale ([lire la Lettre pro du 17 septembre](#)).

Une équipe mobile de plaies et cicatrisations avec une filière territoriale de prévention et gestion des plaies chroniques sera créée au service de dermatologie du CHC.

Une fenêtre de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de radiothérapie pourrait être ouverte en 2025.

Un scanner mobile entrera en service en tout début d'année, au CHC. Il permettra d'augmenter l'offre d'imagerie, le temps que soit réalisés les aménagements nécessaires à l'installation d'un scanner fixe.

En ville, plusieurs arrêtés de zonage des activités libérales doivent être signés ces jours-ci par l'ARS, afin d'entrer en vigueur en 2025. Selon les propositions présentées à la commission spécialisée de l'offre de soins (Csos), ils s'orientent vers un maintien ou une augmentation des aides, selon les professions.

En ville toujours, une maison de santé, portée par l'association Atoumo, regroupera une dizaine de professionnels libéraux et portera un centre de soins non programmés, des actions de prévention, dans le quartier de Balata à Matoury. Son ouverture est programmée cette année. En 2025, la municipalité de Macouria pourrait ouvrir le premier centre de santé porté par une collectivité en Guyane. Il serait localisé à Tonate. Le centre pourrait recruter trois médecins, des assistants médicaux, peut-être des infirmiers et une sage-femme, dans un premier temps. Dans un second temps, il est envisagé de proposer des locaux pour des consultations avancées de spécialistes et de la téléconsultation.

L'ouverture du centre de dialyse médicalisée de Mirza (SAS Imid) et l'accueil des premiers patients sont attendus pour septembre.

Les médecins libéraux de Cayenne vont pouvoir s'équiper, à partir de la mi-janvier, de boutons antipanique directement reliés au commissariat de la Police nationale.

Cette année marque également le début de la réforme du financement des activités de médecine-chirurgie-obstétrique (MCO). A terme, elle doit réduire la part de la tarification à l'activité (T2A) dans le financement des hôpitaux. Enfin, après la censure du gouvernement Barnier début décembre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 n'a pas été adopté. Un texte est attendu pour ce début d'année.

Du nouveau dans le secteur médico-social

Les travaux de préfiguration du service territorial de l'autonomie devraient aboutir cette année. Ce consortium réunira de nombreux acteurs impliqués dans la prise en charge ainsi que l'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs aidants. Il répondra à quatre missions principales : l'accueil, l'information et l'orientation, l'instruction des droits, l'appui aux solutions concrètes, et le repérage, la prévention et l'aller-vers ([lire la Lettre pro du 21 mai](#)).

L'Agence régionale de santé notifie ces jours-ci ses décisions pour la création de deux plateformes d'accompagnement des personnes âgées dépendantes à Maripasoula et Saint-Georges, avec établissement pour personnes âgées dépendantes ([lire la Lettre pro du 2 juillet](#)).

L'ARS fait également connaître en ce moment les projets retenus au titre des 50 000 Solutions en faveur des personnes handicapées.

C'est également à ce tournant de l'année que sont annoncés les nouveaux groupes d'entraide mutuelle. De toutes ces décisions, la Lettre pro aura l'occasion de vous parler dans les prochains numéros.

Au 1er janvier est créée une carte professionnelle pour les professionnels intervenant au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées et titulaires d'une certification professionnelle, pouvant notamment justifier d'au moins trois années d'exercice. Les démarches seront initiées par les employeurs.

Les projets en santé publique

Le plan régional santé environnement (PRSE) sera publié au premier semestre. Il détaille vingt-six actions qui seront menées jusqu'en 2028 autour de cinq axes : vivre dans un environnement plus favorable à la santé, réduire les inégalités de territoire, limiter l'impact des maladies zoonotiques et la diffusion des maladies infectieuses émergentes, développer une culture partagée en santé environnement, améliorer la qualité des ressources alimentaires des Guyanais ([lire la Lettre pro du 22 novembre](#)).

La part des produits durables et bio va augmenter en restauration collective. La loi Egalim impose d'utiliser 50 % de produits durables ou sous signe d'origine et de qualité, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de diversifier ses sources de protéine. Pour la Guyane, l'objectif est d'atteindre ces objectifs d'ici à 2030 mais avec des seuils à franchir d'ici-là. En 2025, il faudra 20 % de produits durables et 5 % de bio en 2025.

Le Programme national nutrition santé (PNNS 5) est attendu pour cette année. En Guyane, les résultats récents et inédits des enquêtes Guyaconso et Nutri pou Ti'moun permettra d'adapter cette politique de santé publique au plus près des besoins de la population.

Après la découverte de souches vaccinales du virus de la poliomyélite, une campagne de rattrapage est organisée en ce début d'année, à Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury et Saint-Georges. Des actions spécifiques sont organisées auprès des enfants en âge de recevoir un rappel ainsi qu'auprès des professionnels particulièrement exposés. Les médecins traitants sont également invités à vérifier le statut vaccinal de leurs patients. Un suivi environnemental du virus est également organisé pendant les prochains mois.

A partir du 1er janvier, la vaccination de tous les nourrissons contre le méningocoque B sera obligatoire. En remplacement de la vaccination contre le méningocoque C, la vaccination tétravalente ACWY sera également obligatoire chez tous les nourrissons à partir du 1er janvier. Par ailleurs, chez les adolescents de 11 à 14 ans, la vaccination ACWY est désormais recommandée, quelle que soit leur vaccination antérieure.

Le 3114 – numéro national de prévention du suicide – est déjà accessible partout en France, 24/24 et 7/7, y compris en Guyane. Les répondants sont situés à Montpellier et sont sensibilisés à nos problématiques. Pour rendre les réponses encore plus adaptées au territoire, un centre d'appel sera installé sur le territoire pour les réponses en journée.

La feuille de route en périnatalité doit être rédigée cette année. Un travail auprès des acteurs de la filière a été engagée par Nadine Trabelsi, en fin d'année ([lire la Lettre pro du 15 novembre](#)).

Le dépistage systématique du plomb et du mercure sera proposé aux femmes enceintes de Maripasoula, prochainement. Le but est de lutter contre les intoxications aux métaux lourds, de proposer des prises en charge, de déterminer les facteurs de risque pour, à terme, l'étendre à d'autres zones du territoire ([lire la Lettre pro du 5 avril](#)).

L'annonce était espérée en 2025 mais ce n'était pas le cas. La Guyane s'était engagée sur le chemin de l'élimination du paludisme pour cette année. La hausse des cas ces deux dernières années (340 en 2023, plus de 400 cette année, contre 51 en 2022) retarde l'échéance. L'objectif est désormais fixé à 2028.

Une maison des femmes transfrontalière doit voir le jour à Oiapoque, cette année ou l'an prochain. Elle proposerait une mesure de protection de soixante-douze heures aux victimes et un service d'accompagnement ouvert à toutes les femmes victimes de violences et vivant le long de l'Oyapock.

La réouverture du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd) au Centre Hospitalier de Cayenne est prévue en ce début d'année.

Selon le centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC), le CHK et la clinique Saint-Gabriel pourraient redémarrer les mammographies dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein en ce début d'année.

A partir de janvier 2025, le dispositif de surveillance épidémiologique Sentinelles est entièrement piloté par Santé publique France en Guyane et reposera sur la participation à titre gracieux des médecins généralistes volontaires.

Vers le rapatriement des données de santé en Guyane

Le rapatriement des données de santé sur le territoire devrait être effectif cette année. Actuellement hébergées à Toulouse par le Mipih, elles devraient l'être désormais en Guyane. Le principal intérêt est de réduire le délai de latence lorsque les données sont interrogées et de ne plus être soumis aux aléas du réseau numérique transatlantique. Les bénéficiaires seront pour les hôpitaux mais également pour tout acteur ayant à interroger les données issues du dossier patient informatisé (DPI) d'un patient de Guyane.

Au deuxième semestre de cette année doit être évalué l'outil Comudoc. Depuis 2023, la plateforme est mise à disposition de tous les professionnels de santé par l'ARS pour de la télé-expertise, de la téléconsultation et des e-RCP.

Déjà quelques rendez-vous

- Séminaire Antilles-Guyane du don d'organe les 13 et 14 mars
- Congrès de dermatologie tropicale en mars
- Journées des soignants les 16 et 17 avril
- Congrès de médecine d'urgence en juin.

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ Mayotte : François Bayrou promet un plan d'attractivité pour les professionnels de santé



©JULIEN DE ROSA / AFP

Le Premier ministre, François Bayrou, s'est rendu hier à Mayotte, quinze jours après le passage du cyclone Chido. Il était accompagné notamment du ministre d'Etat chargé des Outre-mer, Manuel Valls, et du ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, Yannick Neuder. La ministre d'Etat chargée de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Numérique, Elisabeth Borne, la ministre chargée du Logement, Valérie Létard, ainsi que le ministre délégué chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Thani Mohamed Soilihi, ont également participé à ce déplacement du chef du gouvernement.

Le Premier ministre a promis « sous trois mois un plan d'attractivité et de fidélisation » des professionnels de santé à Mayotte à l'issue de sa visite sur l'archipel. Lundi, la délégation gouvernementale conduite par le Premier ministre s'est notamment rendue au centre hospitalier de Mayotte (CHM) et à l'hôpital de campagne Escrim. En fin de journée, François Bayrou a présenté les neuf axes et mesures du plan « Mayotte debout ». Alors que le septième axe de ce plan pour « refonder Mayotte pour et avec les Mahorais » est consacré à la santé, le chef du gouvernement a annoncé lundi qu'il comprendrait l'élaboration « sous trois mois [d']un plan d'attractivité et de fidélisation axé notamment sur les médecins, les sages-femmes, et toutes les professions en tension dans le domaine médical, infirmiers et manipulateurs radio ». Le Premier ministre a confirmé la création d'un second institut de formation en soins infirmiers. Il a assuré que la réserve sanitaire de Santé publique France (SPF) resterait mobilisée « pour assurer la continuité des soins ».

Toujours pour favoriser l'accès aux soins des Mahorais, le plan Mayotte debout prévoit le maintien des droits des patients pour renouveler les traitements même sans ordonnance, la mobilisation des infirmiers libéraux pour la démarche d'aller-vers avec une soixantaine d'équipes santé-secours et la mise en place d'une avance de trésorerie de trois mois pour sécuriser les 300 professionnels libéraux de Mayotte.

Agenda

Mercredi 8 janvier

► **Afterwork** de la CPTS, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. [S'inscrire](#).

Vendredi 24 janvier

► **Formation** Trod cystite à destination des pharmaciens adhérents de la CPTS, de 9 heures à 13 heures. S'inscrire. <https://mpbconseil.com/form/view.php?id=195144>

Mardi 4 février

► **Soirée d'information** sur l'oncologie et les soins de support, organisé par le DSRC OncoGuyane et la CPTS, à la Domus Médica, à Cayenne.

Jeudi 13 février

► **Soirée d'information** sur les acteurs du champ de la précarité, organisée par l'ARS et la CPTS, à la Domus Medica, à Cayenne.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)